



Commune nouvelle CHASSAL-MOLINGES

**COMMUNE DE CHASSAL - MOLINGES**  
**COMPTE RENDU**  
**RÉUNION ORDINAIRE DU 7 DECEMBRE 2020**  
**SALLE DES FETES DE MOLINGES**

-----

**La réunion du Conseil municipal se déroulera dans la salle des fêtes de Molinges et à huis clos - déclaration en Préfecture le 15 mai 2020 -**

**PRESENTS** : DEMARCHI JF. / BARONI JJ / EYSSAUTIER CH. / BOURGEAT G. / DUIVON M. / VIALARD E. / DELACROIX JL / CHAPOTOT PH. / CORNU D. - Mmes PORCHEREL M / BERLUCCHI A / LAHU N / ROUSSIER S. / BEGUET V. / LEBOSSÉ / MEYNIER C - GUYENOT J.

Absents : M. MORA CL. / Mme BESSE M.

Pouvoirs de M. MORA à Mme MEYNIER CL. - de Mme BESSE M à M. DEMARCHI JF.

**Secrétaire de séance :**

La convocation pour la séance 2 Novembre 2020 a été adressée aux conseillers et affichée aux portes des Mairies de Chassal et de Molinges en date du 1<sup>er</sup> Décembre 2020.

Le Maire fait l'appel des membres du conseil.

Absents : MORA Claude – BESSE M.

Et annonce les pouvoirs

**POUVOIRS**

De Mme BESSE M. à M. DEMARCHI JF

De M. MORA CL à Mme MEYNIER CL.

Le Maire demande si des personnes souhaitent assurer le secrétariat de la séance, Madame Claire MEYNIER est candidate. Aucun autre membre n'étant candidat, le maire valide cette candidature.

Monsieur le maire demande aux conseillers s'ils ont été destinataires du compte-rendu de la dernière réunion du 2 Novembre 2020 et s'ils ont des remarques à faire.

Aucune remarque sur le procès-verbal.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents vote le compte-rendu de la réunion du 2 novembre 2020

Arrivée de Gérard BOURGEAT.

## **1 - DOSSIER CIMETIERE - SIDEC**

### **REAMENAGEMENT DU CIMETIERE - Financement général et définitif.**

Le Conseil Municipal,

Vu ses délibérations prises antérieurement pour l'opération citée en objet et notamment celle d- 24 février 2006 confiant au SIDEC la réalisation de cette opération et approuvant la convention de Mandat annexée rappelant les modalités et conditions d'intervention du SIDEC

Vu la non-réalisation de la présente opération et le nouveau programme acté par délibération du 2 novembre 2020. Considérant la nécessité de clore le mandat initialement confié.

Vu le décompte général et définitif des dépenses réelles  
présenté par le SIDEC, soit

1 554.80 € TTC

Vu l'état récapitulatif des recettes à ce jour, après paiement  
du titre de recette émis le 23 novembre 2020, soit

1 554.80 € TTC

MONTANT DU SOLDE

0.00 €

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité des membres présents + 2 pouvoirs,

- Approuve le décompte général et définitif des dépenses annexé à la présente délibération et prend acte du financement déjà réalisé,
- Prend note que le solde de cette opération est de 0.00 €.

## **2 - CONVENTION AVEC La Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude**

Monsieur le maire donne lecture au conseil municipal de 2 projets de conventions avec la communauté de communes concernant le point lecture de Chassal-Molinges.

- Le projet de convention définissant la répartition des charges et devoirs de la commune et de la CCHJSC pour la mise en place du point de lecture de Chassal-Molinges.
- Le projet de convention actant la prise en charge des abonnements des enfants de Chassal-Molinges, par la commune

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents + 2 pouvoirs, approuve les termes des 2 conventions qui seront soumises au prochain bureau communautaire pour signature du Président.

## **3 - D.P.U - Vente par la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude au profit des Etablissements NOVASSU.**

Vu la demande de Me Agnès BUSCOZ, notaire à Saint-Claude (Jura), concernant une vente par la Communauté de Commune Haut-Jura Saint-Claude au profit des Etablissements NOVASSU, des biens cadastrés B 637 et B 636, situés ZA Chambouille II, section de MOLINGES,

Considérant que ces terrains sont soumis au droit de préemption Communal,

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

Le conseil municipal décide de renoncer au droit de préemption sur la vente des biens cadastrés B636 et B637, section de Molinges.

#### **4 – PROJET D’ETUDE POUR UNE CHAUFFERIE POUR LES BATIMENTS COMMUNAUX DE CHASSAL**

Une étude de faisabilité menée par le SIDEC en partenariat avec l’ADEME, pourrait être réalisée sur l’installation d’un réseau de chaleur complet pour la mairie, l’école, la salle communale de CHASSAL.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, donne un accord de principe sur cette étude pour une chaufferie commune pour les bâtiments communaux de Chassal.

#### **5 – DOSSIER SIDEC - CHOIX DU MAITRE D’ŒUVRE – EU Lotissement LE PAVILLON**

**Le Conseil Municipal,**

Considérant la nécessité de désigner un maître d’œuvre pour la réalisation des études techniques et la direction des travaux suivants : EU Lotissement Le Pavillon ;

Vu la proposition de Monsieur le Maire de retenir le SIDEC en qualité de maître d’œuvre ;

**Après en avoir délibéré, et à l’unanimité des membres présents + 2 pouvoirs,**

- Retient la proposition de Monsieur le Maire et attribue la mission de maîtrise d’œuvre au SIDEC pour l’opération visée ci-dessus ;
- Prend note que les frais de maîtrise d’œuvre sont fixés forfaitairement à 11 390.85 € HT pour une mission comprenant les éléments EP, AVP, PRO, ACT, VISA, DET et AOR et portant sur un montant prévisionnel de travaux estimé à 117 000.00 € HT ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer le marché de maîtrise d’œuvre correspondant.
- Précise que la dépense correspondante sera comprise dans le financement de l’affaire citée en référence.

#### **6 – DOSSIER SIDEC - ASSAINISSEMENT ZI CHAMBOUILLE – DEMANDES DE SUBVENTIONS**

**Entendu l’exposé de Monsieur le Maire,**

Vu les délibérations prises antérieurement pour l’opération citée en objet et notamment celle du 12/10/2020 retenant la proposition du SIDEC du Jura pour la mission de maîtrise d’œuvre,

Considérant le PROJET établi par le SIDEC pour les travaux de renouvellement d’assainissement au droit de la ZI En Chambouille, estimant le montant toutes dépenses confondues à 82 000 € HT.

Considérant que le projet est susceptible de faire l’objet de subventions de l’Etat (au titre de la DETR), du Conseil Départemental (au titre de la DST) et de l’Agence de l’Eau.

**LE CONSEIL MUNICIPAL :**

- Approuve le PROJET établi par le maitre d’œuvre et estimant le montant toutes dépenses confondues à 82 000 € HT.
- Sollicite de l’Etat une subvention au titre de la DOTATION D’EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX à hauteur de 24 600.00 € soit 30 %.
- Sollicite du Conseil Départemental une subvention à hauteur du taux maximum pouvant être accordé.
- Sollicite de l’Agence de l’Eau une subvention à hauteur du taux maximum pouvant être accordé.
- S’engage à assurer le financement de cette opération, par autofinancement interne et externe provenant notamment d’un emprunt, et à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.
- S’engage à réaliser cette opération sur le réseau d’assainissement selon les principes de la Charte Qualité des Réseaux d’Assainissement.

- Demande au SİDEC de constituer le dossier de consultation des entreprises en mentionnant dans les pièces du DCE que l'opération sera réalisée sous charte qualité nationale des réseaux d'assainissement.

### **3 – DEMANDE DE SUBVENTION – ASSOCIATION -**

Suite à la crise sanitaire dû à la COVID 19, la trésorerie de l'association « De fils en aiguilles » est compromise. Une demande d'aide financière a été déposée en mairie.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents + 2 pouvoirs, décident d'attribuer une subvention d'un montant de 300.00 €.

#### **DEVIS**

- Devis de la Sté Flexymétal → 1 749.60 € TTC  
Fourches pour mettre sur le tracteur.
- Devis de la Sté « Un défi pour la vie » → 1 320.00 € TTC  
Achat et mise en place d'un défibrillateur à Molinges.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents + 2 pouvoirs acceptent les devis présentés.

#### **RECOMPENSE POUR LES BACHELIERS – Mention « Très bien »**

Monsieur le maire propose de récompenser les élèves ayant réussi leurs bacs avec mention « très bien ». Une somme de 300.00 € sera alloué à chaque bachelier.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents + 2 pouvoirs, acceptent cette proposition et vote une gratification de 300.00 €

#### **POINT COVID**

Intervention de M. CHAPOTOT → « Je propose que l'on ne parle pas du COVID, beaucoup d'informations sont données, et chacun peut se faire son opinion et agir » et au final, personne ne comprend plus rien.

Monsieur le maire car c'est de sa responsabilité, informe le conseil municipal que par le Préfet, en visio-conférence, informe régulièrement les mairies, et que des circulaires et communiqués arrivent très régulièrement en mairie. Informations données lors de la dernière visio-conférence, ce **vendredi 4.12.2020**.

« La situation sanitaire tant au niveau de la Région que du Département est préoccupante, non seulement elle ne baisse pas mais elle recommence à croître et ce pour toutes les catégories d'âge confondues.

- Le taux d'incidence est lui aussi à la hausse et il repasse au-dessus de 1. **Le virus continue de circuler activement sur notre territoire**. Une forte augmentation est à noter chez les 19/35 ans et chez les travailleurs transfrontaliers.
- **La région BFC est la 1<sup>ère</sup> région de France impactée par la COVID 19**, devant la région Rhône Alpes, avec des départements très préoccupants, le Doubs, l'Yonne, le Jura et la Saône et Loire qui remonte
- **Le Jura est le 6<sup>ème</sup> département au niveau national**, derrière le Doubs et l'Yonne stabilisation à un niveau élevé, avec une légère remontée cette semaine »

On ressent globalement un relâchement dans le respect des consignes et des gestes barrière. On peut certainement comprendre la lassitude de nos concitoyens et une forme fatalisme qui nous envahit, cependant, il est de notre devoir de rester mobiliser afin de vaincre cette épidémie sans mettre en danger certains d'entre nous.

Au niveau hospitalier sur le Jura :

- 193 patients hospitalisés, un nombre qui remonte dont 10 patients hospitalisés au CH de Saint-Claude.
- 10 personnes hospitalisées en réanimation,
- Et l'on constate une nette augmentation des décès chez les plus de 80 ans

Cette situation entraîne une augmentation du report des hospitalisations programmées.

Nous devons rester vigilants et respecter les gestes barrières. Le port du masque est obligatoire autour des écoles, et tous les lieux publics. Pas de sorties cinéma.

### **POINT TRAVAUX ECOLE**

Jean-Jacques BARONI informe que la livraison de la chaudière est reportée à la semaine 51, et la commande des bois-pellets devra intervenir semaine 52

Pas de problème particulier.

### **POINT COLIS DES AINÉS**

Monique PORCHEREL informe que le CCAS se réunira le Mardi 15 décembre vers 15 H 00 pour la préparation des colis et de 17 H à 18 H pour la prise en charge des colis par les membres du CCAS pour effectuer la distribution.

Le colis : Miel – Mont d'Or – Saucisse de Morteau – Chocolats – Sablés – Crémant du Jura – Parapluie – tous ces produits sont pris en circuit court et local.

### **POINT COMMUNICATION**

Amandine BERLUCCHI rappelle que la prochaine réunion de la commission aura lieu le Mardi 8 décembre à 18 H 00 en mairie.

La gagnant du concours sera présente pour recevoir son lot – un bon d'achat de 300.00 €

Le journal d'environ 22 pages sera transmis l'imprimerie CAIRE et il sera distribué début Janvier.

La réunion du mois de Janvier 2021 sera consacrée au site internet de la Commune.

Si vous avez des photos de Molinges ou Chassal, les faire passer en Mairie ou directement à Amandine.

### **CONTENEURS ENTERRES A CHASSAL.**

Suite à la réunion sur le site avec le SICTOM, et à un comptage des tonnages récupérer à Chassal, fait apparaître que l'on peut supprimer 3 conteneurs. Il a donc été décidé :

- 1 Déplacement des conteneurs Route de Marnat et réimplantation dans l'arrondi herbé situé en face.  
Financement des travaux  
Commune de CHASSAL-MOLINGES → retrait des cuves et remise en état du site  
Communauté de Communes → Réinstallation des conteneurs
- 2 Déplacement des 2 cuves situés sur le parking devant la mairie, remise en état du site et réimplantation sur la place ADAMAS à l'endroit où les anciens conteneurs ont brûlé → financement par le SICTOM

Début des travaux → Semaine 50

### **QUESTIONS DIVERSES**

Philippe CHAPOTOT → La question sur l'éclairage public n'a pas encore obtenue de réponse. C'est mon cheval de bataille... voilà déjà 2 ans que l'on parle de ce problème – qu'une commune est dans le noir alors que l'autre est éclairée. Pas grand-chose n'avance.

Je me suis renseigné auprès d'un avocat et cela relève d'un pouvoir de police du Maire et le Préfet n'a rien à voir là-dedans.

5 cambriolages dans des véhicules ont eu lieu dans la commune – Il va bien falloir un jour que les gendarmes fassent ce qu'on leur demande.

Grande insécurité malgré ce que disent les gendarmes.

J'ai créé une association « La Voix de Chassal-Molinges » afin de connaître la position de chacun sur le problème de l'éclairage public.

Monsieur le Maire → lors de la réunion de conseil de septembre (août) on avait discuté sur ce problème et on avait décidé tous ensemble de programmer des rencontres avec le PNR – le SIDEDEC – la Gendarmerie et la Communauté de Communes. Compte-tenu de la crise sanitaire et du confinement, ces rencontres ont pris du retard.

Nous avons eu un exposé de M. Jean-Daniel Maire sur le Plan Climat Air Energie Territorial en Octobre

Nous allons rencontrer M. JAY et M. BALLAUD du SIDEDEC pour la partie technique en Janvier 2021.

La gendarmerie interviendra après ainsi que le PNR.

Nous aurons tous les éléments afin de prendre une décision. S'il faut concerter toute la population, nous le ferons.

Philippe CHAPOTOT → Le couvercle du conteneur à verres à Molinges est décroché ; il doit manquer un écrou.

Monsieur le Maire → La mairie est ouverte tous les jours, pas besoin d'attendre une réunion du conseil pour nous informer. Tu es délégué au SICTOM, tu peux les avertir. Un mail sera adressé au SICTOM.

Philippe CHAPOTOT → Les jeunes qui descendent au stade par la rue de la Mairie traverse la RD 436 juste en face de la ZI Chambouille, alors qu'il n'y a pas de passage piétons. Pourquoi ?

Monsieur le Maire → Il n'y a jamais eu de passage piétons en bas en face de la ZI Chambouille. Mais pourquoi pas voir avec la DDT pour un tracer un, car nous ne sommes plus en agglomération.

Jean-Luc DELACROIX → A-t-on eu des nouvelles de la subvention du Département pour le groupe scolaire.

Monsieur le Maire → Oui, la subvention nous a été attribuée – Montant 73 200 € - et un acompte de 80 % de ce montant va nous être versé.

Jean-Luc Delacroix → Pourquoi le sapin n'est-il pas mis sur la place ?

Monsieur le Maire → Les employés bien occupé la semaine dernière, s'occupent de le mettre cette semaine.

Claire MEYNIER → Déménagement à l'école de Molinges prévu le 21 et 22 décembre 2020.

Dans un premier temps, les salles de classes primaires actuellement en place à Chassal seront déménagées à Molinges, ainsi que le bureau de la direction. Il y a aura des meubles à monter.

Un appel est fait au conseil pour aider au déménagement. M. DUIVON – M. VIALARD et M. CHAPOTOT proposent leurs aides. M. CHAPOTOT propose également de prêter son véhicule.

Monsieur le Maire → Merci pour le prêt du véhicule. Compte-tenu des congés de fin d'années, seulement les classes de Chassal réintégreront Molinges.

Jean-Jacques BARONI → Mon épouse et moi-même avons contracter le virus du COVID. Mon épouse a été hospitalisée à Saint-Claude et je tenais à féliciter le service du Docteur SOPHOCLIS Nous avons été bien reçu et bien soigné.

Monsieur le Maire → Merci pour ces remerciements qui seront transmis à Mme SOPHOCLIS et à son service.

Éric VIALARD → Suite au signalement fait sur le fait des personnes sortant des usines tard le soir ou tôt le matin, et qui font du bruit près de la boulangerie, je me rendu sur place samedi matin à 5 H 00, je n'ai rien constaté de particulier, il y avait bien des voitures mais pas particulièrement de bruit.

Philippe CHAPOTOT → Il faudrait y aller plus souvent

Monsieur le Maire → Un signalement a été fait en gendarmerie. Des contrôles seront effectués.

Éric VIALARD → Quand une personne à une procuration, il est difficile de voter en son nom pour un sujet visuel. Il faudrait lui envoyer avant la réunion et lui demander son vote.

Monsieur le Maire → On donne procuration à quelqu'un de confiance.

La séance est levée à 21 H 20

Prochain conseil municipal le LUNDI 11 Janvier 2021

Monsieur le Maire souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année en famille (tout en respectant les gestes barrières)